



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00693810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 30. Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2022 - Programmation annuelle

Subventions aux associations à caractère médico-social

Attribution 2022 - Programmation annuelle

Rapporteur : M. Gilles SPICHER, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	29/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon appuie, par un soutien financier, l'action des associations qui œuvrent dans le domaine médico-social et la prévention.

Le présent rapport a pour objet l'attribution au titre de l'année 2022 de subventions à 19 associations dont les noms suivent, qui conduisent au quotidien et en direction des besoins des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi que d'accompagnement auprès des malades.

Seize renouvellements des demandes :

- ADDICTIONS - ALCOOL - VIE LIBRE - section de Besançon
- ADDSEA CSAPA SOLEA
- AIDES
- ALCOOL ASSISTANCE - La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon
- APEDA Bourgogne-Franche-Comté
- ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25)
- ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON
- CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)
- France Rein Franche Comté
- JALMALV « Jusqu'à la Mort - Accompagner la Vie » Besançon
- LES FOULEES GENEREUSES
- LES MUTILES DE LA VOIX DE FRANCHE-COMTE
- LYM'PACT
- MJC PALENTE-ORCHAMPS
- M'ORGANES DE TOI
- VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon

Trois nouvelles demandes :

- ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR ».
- ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE BESANCON THISE
- ONCODOUBS

La Ville de Besançon soutient les associations qui ont pour objet le soin, l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne, la lutte contre la maladie et celles qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer à 19 associations à caractère médico-social, pour leur action, les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, et autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon			Montant de la Subvention sollicitée en 2022	Sommes proposées pour 2022
			Délégation Hygiène/Santé				
		2021	2020	2021			
Renouvellements des demandes :							
ADDICTIONS - ALCOOL - VIE LIBRE (SECTION DE BESANCON)	Prévention, aide, soutien et accompagnement pour les personnes dépendantes de l'alcool	NR	800 €	1 200 €	1 200 €		1 200 €
ADDSEA CSAPA SOLEA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	1 566 553 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		2 000 €
AIDES	Lutte contre le SIDA, information et aide aux personnes et à la recherche	95 312 €	6 000 € (dont 2 000 € au titre de 2019 pour l'équipe mobile d'intervention dans le quartier de Planoise)	4 000 €	6 000 €		4 000 €
ALCOOL ASSISTANCE - LA CROIX D'OR DU DOUBS - SECTION DE BESANCON	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool -sensibilisation au risque	350 €	700 €	720 €	720 €		720 €
APEDA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie	31 765 €	800 €	1 000 €	1 000 €		1 000 €
ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA 25)	Prévention, formation et soin en alcoologie et tabacologie	916 158 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €		7 000 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX – BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON ET DU DOUBS	Enregistrement de livres sur CD MP3 et prêts gratuits d'audio-livres et audio-revues aux personnes mal ou non voyantes et aux handicapés moteurs et collégiens dyslexiques	13 634 €	800 €	1 000 €	1 500 €		1 000 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, et autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la Subvention sollicitée en 2022	Sommes proposées pour 2022
			Délégation Hygiène/Santé			
		2021	2020	2021		
CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA SEXUALITE (CICS)	Information, consultation et prévention sur la sexualité	260 393 €	2 000 €	2 560 €	3 000 €	2 560 €
LES FOULEES GENEREUSES	Organisation de manifestations et événements sportifs à vocation caritative	NR	0 €	500 €	500 €	500 €
FRANCE REIN FRANCHE-COMTE	Information, entraide, soutien, défense des droits et représentation des personnes atteintes de maladies rénales sensibilisation au don d'organes	1 804 €	600 €	600 €	600 €	600 €
JALMALV « Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie » BESANCON	Accompagnement des personnes en fin de vie	21 685 €	0 €	500 €	1 000 €	500 €
LYM'PACT	Actions de prévention des Maladies Vectorielles à Tiques et entraide aux malades	4 000 €	800 €	800 €	1 000 €	800 €
LES MUTILES DE LA VOIX	Aide et soutien aux opérés du larynx et de la sphère ORL, fourniture de matériels spécifiques à leur handicap	10 350 €	800 €	800 €	800 €	800 €
MJC PALENTE-ORCHAMPS	Centre social du quartier de Palente	242 530 €	3 280 €	3 300 €	6 800 €	3 300 €
M'ORGANES DE TOI	Promotion du don d'organes et de tissus auprès du Grand Public	NR	500 €	0 €	500 €	500 €

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat, et autres collectivités et Caisses	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la Subvention sollicitée en 2022	Sommes proposées pour 2022
			Délégation Hygiène/Santé			
		2021	2020	2021		
VIVRE COMME AVANT (ANTENNE DE BESANCON)	Association pour les femmes touchées par un cancer du sein (écoute, partage, conseils, réconfort, accompagnement, ...)	NR	1 500 €	1 800 €	2 000 €	1 800 €
Premières demandes :						
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE BESANCON THISE	Promotion et organisation des collectes de sang	NR	0 €	0 €	2 700 €	500 €
ASSOCIATION DE GESTION DU « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR »	Création et gestion d'un centre de santé visant aux diagnostics des pathologies du sommeil	Création récente (2021)	0 €	0 €	10 980 €	500 €
ONCODOUBS	Ecoute, conseils, réconfort et bien-être aux personnes confrontées à la chimiothérapie à travers des soins de supports	NR	0 €	0 €	NR	500 €
			27 780 €	27 780 €	49 300 €	29 780 €

Nota : sur les 19 subventions attribuées, 16 le sont à des associations soutenues en 2021 et les années antérieures : les montants alloués à chacune d'elles sont maintenus. Tel est ainsi le cas pour l'association Les Foulées Généreuses, organisatrice de la seconde édition des Boucles Roses le 3 octobre 2022 au Fort de Bregille (événement sportif dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et organisé dans le cadre d'Octobre Rose). Les 3 autres subventions sont destinées à des associations présentant une première demande, à savoir l'association des donneurs de sang bénévoles de Besançon Thise, l'association à vocation départementale créée par le Professeur Xavier PIVOT, OncoDoubs et l'association de gestion du « Centre du sommeil Respir », jeune association créée en 2021 et dont l'objet principal est la création et la gestion du centre de santé ouvert tout récemment à Franois dans les locaux du Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté.

En cas d'accord, la somme totale, soit **29 780 €** sera prélevée sur la ligne 65.510.6574.0022171.50000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 200 € à ADDICTIONS - ALCOOL - VIE LIBRE - section de Besançon
- 2 000 € à l'ADDSEA CSAPA SOLEA
- 4 000 € à AIDES
- 720 € à ALCOOL ASSISTANCE - La Croix d'Or du Doubs - section de Besançon
- 1 000 € à l'APEDA Bourgogne-Franche-Comté
- 7 000 € à l'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE (ex ANPAA : Association Nationale de Prévention en Addictologie 25)
- 500 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE BESANCON THISE
- 1 000 € à l'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE BESANCON
- 500 € à l'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE « CENTRE DU SOMMEIL RESPIR »
- 2 560 € au CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité)
- 600 € à France Rein Franche-Comté
- 500 € à JALMALV « Jusqu'à la Mort - Accompagner la Vie » Besançon
- 500 € à LES FOULEES GENEREUSES
- 800 € à LES MUTILES DE LA VOIX DE FRANCHE-COMTE
- 800 € à LYM'PACT
- 3 300 € à la MJC PALENTE-ORCHAMPS
- 500 € à M'ORGANES DE TOI
- 500 € à ONCODOUBS
- 1 800 € à VIVRE COMME AVANT - antenne de Besançon

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la MJC de Palente

M. Hasni ALEM (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Attribution d'une subvention annuelle à la MJC Palente-Orchamps au titre de ses actions de promotion et prévention de la santé.
Convention relative aux modalités de versement par la Ville de Besançon de son aide financière.

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

La MJC Palente-Orchamps, représentée par M. Jean-Louis PHARIZAT, Président, domiciliée 23 rue des Roses à Besançon

Vu :

La convention-cadre 2019-2023 du 24 janvier 2019

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement par la Ville à la MJC Palente-Orchamps d'une subvention annuelle pour consolider ses actions de promotion de la santé de la direction Hygiène Santé conduit par la MJC sur le quartier Palente-Orchamps.

Article 2 : Financement accordé

Une subvention d'un montant de 3.300 € est accordée par la Ville à la MJC Palente-Orchamps au titre de l'année 2022.

Article 3 : Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et prend fin au 31 décembre 2022.

Elle n'est pas renouvelable.

Article 4 : Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier seront transmis 6 mois au plus tard après la réalisation des actions.

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la ville de l'utilisation des fonds versés, au vu de ses bilans pour le financement accordé.

Au vu des bilans et contrôles afférents à ce financement, la Ville se réserve le droit de réclamer à l'association les montants indûment perçus.

Article 5 : Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 3 exemplaires, le

Pour la MJ Palent-Orchamps,
Le Président,

Jean-Louis PHARIZAT

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Anne VIGNOT